



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/1997/L.4
31 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SESSION D'ORGANISATION DE 1997
4-7 février 1997
Points 2 et 3 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL

Projets de proposition présentés par le Président et les membres du
Bureau sur la base de consultations officieuses tenues en application
du paragraphe 2 1) de la décision 1988/77 du Conseil

PROJET DE DÉCISION I

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 1997
du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, ayant examiné le programme de travail proposé pour 1997 et 1998¹, approuve l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa session de fond de 1997 :

...

PROJET DE DÉCISION II

Programme de travail de base du Conseil économique
et social pour 1998

Le Conseil économique et social prend note de la liste ci-après des questions à inscrire au programme de travail pour 1998 :

...

¹ E/1997/1.

PROJET DE DÉCISION III

Coopération régionale

Le Conseil économique et social décide d'examiner, à sa session de fond de 1997, au titre du point intitulé "Coopération régionale", conformément à sa résolution 1982/50 du 28 juillet 1982 et compte tenu des recommandations conjointes faites par les secrétaires exécutifs des commissions régionales, en application de sa décision 1982/174 du 30 juillet 1982, la question de l'examen et de la réforme des commissions régionales.

PROJET DE DÉCISION IV

Organisation des travaux pour la session de fond de 1997 du Conseil

Le Conseil économique et social décide que :

- a) Le débat de haut niveau de sa session de fond de 1997 se tiendra du 30 juin au 2 juillet;
- b) Les déclarations faites pendant le débat de haut niveau seront limitées à sept minutes;
- c) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du 3 au 8 juillet;
- d) Le débat consacré à la coordination se tiendra du 9 au 11 juillet;
- e) Le débat général se tiendra du 14 au 25 juillet.

PROJET DE DÉCISION V

Examen des rapports

Le Conseil économique et social décide :

...

PROJET DE DÉCISION VI

Lieux des sessions des organes subsidiaires du Conseil

Le Conseil économique et social décide de prendre acte de la note du Secrétariat sur les lieux des sessions des organes subsidiaires du Conseil².

² E/1997/8.

PROJET DE DÉCISION VII

Dates de la treizième Réunion d'experts chargée d'examiner
le Programme d'administration et de finances publiques de
l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil économique et social décide que la treizième Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, qui devait se tenir au Siège du 21 avril au 2 mai 1997, se tiendra au Siège du 27 mai au 4 juin 1997.
